

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER
COMMUNE DE MOELAN sur MER**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2008

DATE DE LA CONVOCATION LE 09 SEPTEMBRE 2008

Le dix-sept septembre deux mille huit, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Isabelle CAUET, Isabelle MOIGN, Robert GARNIER, Joseph LE BLOA, Adjoints ; Elie OUADEC, Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Denis SELLIN, Marie-Dominique LE GUILLOU, Marie-Christine OBIN, Ghislaine NOWACZYK, Marie-France DEFFAY, Yves LE TORREC, Claire PRONONCE, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Bruno HAIDON, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES,

ABSENTS REPRESENTES : Madame Delphine MADIC par Marie-Louise GRISEL, Monsieur Laurent BELLEC par Yann DE KEYZER, Madame Sylviane ROBIN par Joseph MAHE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry GOUERY

AFFICHE : le 24 septembre 2008

Le procès verbal de la réunion du 27 juin 2008 a été approuvé à l'unanimité,

N° 710-2008 : REALISATION DU NOUVEAU GYMNASSE A PARC ARC'HOAT

Le Maire propose de soumettre à l'approbation du conseil, suite à la délibération 637-07, suite à la présentation en commission Bâtiments communaux, Voirie et Assainissement du 19 juin 2008, le projet du nouveau gymnase soit l'avant projet détaillé et finalisé ainsi que son coût. Ce faisant, il souhaite qu'une présentation complète du coût du projet soit portée à la connaissance des citoyens. Le coût global annoncé est plus réaliste et plus sincère.

Joseph LE BLOA indique que le projet a reçu l'approbation des associations sportives lors de la réunion du 04 Juin 2008.

Robert GARNIER présente les caractéristiques principales du bâtiment.

Joseph MAHE s'interroge sur la production d'eau chaude par l'énergie solaire, ainsi que de la place de l'éclairage naturel dans le projet.

Robert GARNIER précise que la production d'eau chaude se fera bien grâce à l'énergie solaire, que l'éclairage naturel est bien prévu et que l'option gradation d'éclairage a été retenue.

Le Maire complète que le choix du développement durable a été opéré à chaque fois que cela était possible mais que le bâtiment n'est pas aux normes H.Q.E (haute qualité environnementale). En effet, il aurait alors fallu revoir le programme depuis le début, la réalisation de la construction aurait pris encore plus de retard et les coûts auraient également progressés.

Par ailleurs, notre équipe municipale s'était engagée à poursuivre rapidement le projet de construction lors de sa campagne électorale.

Robert GARNIER présente le programme pour la construction du nouveau gymnase de Parc arc'hoat suivant :

PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU GYMNASSE DE PARC ARC'HOAT

Septembre 2008

PROGRAMME	MONTANT H.T	MONTANT T.T.C
Travaux de construction (solution de base)	1 787 003 €	
option stockage supplémentaire	26 311 €	
option récupération des eaux pluviales sur bâtiment	5 835 €	
option plancher chauffant	15 609 €	

option gradation d'éclairage	12 420 €	
------------------------------	----------	--

TOTAL BATIMENT H.T	1 847 178 €	
actualisation 2009	42 000 €	
maîtrise d'œuvre	170 000 €	
mission de contrôles et sondages	17 700 €	
voiries et réseaux	165 000 €	
aménagement paysager	50 000 €	
récupération eaux pluviales	100 000 €	
divers	50 000 €	
TOTAL GENERAL H.T	2 441 878 €	
TOTAL T.T.C		2 920 486 €

Joseph MAHE demande des précisions quant au planning d'exécution.

Denis BERTHELOT indique que le planning des travaux sera connu après la notification des marchés aux entreprises.

Alain BROCHARD s'inquiète du dérapage budgétaire de 2 100 000 euros TTC à 3 000 000 euros TTC et du poids de cet équipement sur les finances à long terme ; il aurait souhaité une approche intercommunale.

Le Maire indique qu'il n'y a pas de dérapage. Les choix de la nouvelle équipe ne représentent que 60.000 € supplémentaires. Le reste s'explique par la volonté de notre équipe d'annoncer aux moëlanais le coût total et complet de cet investissement, qui n'avait pas été réactualisé par l'équipe précédente. Il précise également qu'au vu des finances municipales, ce projet n'est pas démesuré.

D'autre part, l'intercommunalité ne peut répondre à toutes les demandes.

Bruno HAIDON précise que dans le coût du gymnase il convient d'intégrer les recettes de FCTVA et les subventions à recevoir.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

A l'unanimité,

D'ACCEPTER le projet détaillé finalisé présenté ci-avant au coût total TTC de 2 920 486 euros.

Les montants des subventions sollicitées sont :

- Conseil général : 300 000 euros
- CNDS : 200 000 euros
- Réserve parlementaire : 35 000 euros (initiative François MARC) – Sénateur du Finistère
- FIR (Conseil Régional) : à déterminer

N° 711-2008 : MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU GYMNASÉ A PARC AR C'HOAT.

Le Maire indique que la commission d'appel d'offres du 17 juillet 2008 concernant la construction du nouveau gymnase à Parc ar c'hoat, après réactualisation de l'estimation des 15 lots à la date du 17 juillet 2008, après analyses des offres des entreprises, a décidé de retenir les sociétés ci-après pour les montants suivants :(voir tableau récapitulatif des entreprises retenues par la commission du 17/07/2008 avec options retenues)

Le Conseil Municipal,

Au vu des résultats de la commission d'appel d'offres du 17 juillet 2008

DECIDE :

A l'unanimité,

D'AUTORISER LE Maire à signer les marchés de travaux pour la construction du nouveau gymnase de Parc ar c'hoat selon le tableau ci-contre.

	Entreprises	Montants de base	Option 01- Stockage supplémentaire	Option 02 – Récupération Des eaux pluviales	Option 03 Plancher chauffant	Option 07 – Gradation D'éclairage	Entreprises	Montant de base Avec Options retenues
Lot n° 1 – terrassements- Aménagements extérieurs	SACER	80.805,86 € HT	+ 780,00 € HT	+1.420,00 € HT	+ 850,00 € HT		SACER	83.855,86 € HT
Lot n° 2 – gros oeuvre	PYGMALYON BRETAGNE	479.800,00 € HT	+ 15.860,00 € HT	+ 2.350,00€ HT	+ 900,00 € HT		PYGMALYON BRETAGNE	498.910,00 € HT
Lot n° 3 – charpente bois	ROLLAND MARCEL	203.127,80 € HT	Sans incidence				ROLLAND Marcel	203.127,80 € HT
Lot n° 4 - ETANCHEITE	BIHANNIC	196.000,00 € HT	+ 3.291,47 € HT				BIHANNIC	199.291,47 € HT
Lot n° 5 – BARDAGES EXTERIEURS	PENTHIEVRE (P.C.B.)	154.086,96 € HT	- 4.278,24 € HT				PENTHIEVRE (P.C.B.)	149.808,72 € HT
Lot n° 6 – MENUISERIES EXTERIEURES – SERRURERIE	PYGMALYON BRETAGNE	109.200,00 € HT	+ 6.700,00 € HT				PYGMALYON BRETAGNE	115.900,00 € HT
Lot N° 7 – menuiseries Intérieures bois	PYGMALION BRETAGNE	105.363,94 € HT					PYGMALYON BRETAGNE	105.363,94 € HT
Lot n° 8 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS	CONSTRUCTIONS RODRIGUEZ	20.333,21 € HT					CONSTRUCTIO NS RODRIGUEZ	20.333,21 € HT
Lot n° 9 – REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	DUPUY	38.950,26 € HT			+ 1.151,50 € HT		DUPUY	40.101,76 € HT
Lot n° 10 – REVETEMENT DE SOLS SPORTIF PVC	DUPUY	63.683,50 € HT					DUPUY	63.683,50 € HT
Lot n° 11 – EQUIPEMENTS SPORTIFS	ALMASPORT	23.054,58 € HT					ALMASPORT	23.054,58 € HT
Lot n° 12 – PEINTURE – REVETEMENTS MURAUX	MICHEL LE DU	38.062,32 € HT	+ 1.491,28 € HT				MICHEL LE DU	39.553,60 € HT
Lot n° 13 – PLOMBERIE – EQUIPEMENTS SANITAIRES	PHILIPPE REMY	46.505,34 € HT		+2.064,70 € HT			PHILIPPE REMY	48.570,04 € HT
Lot n° 14 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PRODUCTION	GUIBAN	151.300,53 € HT	+ 2.466,24 € HT		+ 12.707,65€ HT		GUIBAN	166.474,42 € HT

EAU CHAUDE SANITAIRE								
Lot n° 15 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS & COURANTS FAIBLES	DAERON	76.728,60 € HT	Sans incidence			+ 12.419,95 € HT	DAERON	89.148,55 € HT
TOTAL H.T. 1.787.002,90 € HT		+ 26.310,75 € HT	+ 5.834,70 € HT	+ 15.609,15 € HT	+ 12.419,95 € HT	TOTAL H.T. 1.847.177,45 € HT		

N° 712-2008 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 (Budget principal et Budget annexe du Port de Merrien).

Denis BERTHELOT, adjoint délégué aux finances, présente et commente les propositions dans le cadre des budgets de l'exercice 2008.

Il précise notamment l'augmentation budgétaire concernant le Gymnase de Parc ar c'hoat et la contrepartie en emprunt.

Joseph MAHE déplore que les opérations du Port de Merrien n'aient pas été assez détaillées en commission finances.

Après l'avis favorable de la commission finances du 09 septembre 2008,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

DE PROCEDER au titre de l'exercice 2008 de procéder aux décisions modificatives dans les conditions suivantes :

- 1) Budget principal (22 voix pour, 7 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Bruno HAIDON, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD))

BUDGET PRINCIPAL

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 2

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	- €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	- €

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
23	23138	411	bâtiments sportifs	1 000 000,00 €
			TOTAL	1 000 000,00 €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
16	1671	01	emprunts en euros	1 000 000,00 €
			TOTAL	1 000 000,00 €

2) – budget annexe du Port de Merrien (unanimité)

PORT DE MERRIEN

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N° 2

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	- €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
			TOTAL	- €

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
	020		dépenses imprévues	- 8,00 €
23	2313		immobilisations en cours construction	- 2 500,00 €
20	2031		études	2 500,00 €
			TOTAL	-8,00 €

RECETTES

CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	MONTANT
28	28155		amortissement des immobilisations	- 965,00 €
28	28182		amortissement matériel de transport	957,00 €
			TOTAL	- 8,00 €

N° 713-2008 : LIMITES DES EMPRUNTS 2008.

Le Maire rappelle que conformément à la délégation qui lui a été accordée le 04 avril 2008 en application de l'article L 21-22-22 du code général des collectivités territoriales pour le 3ème alinéa : procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévu par le budget « dans les limites fixées par le conseil municipal ».

Après avis favorable de la commission finances du 09/09/08, le Maire propose pour 2008 :

- un emprunt de 1 000 000 euros sur le budget principal pour une inscription de 2 910 000 euros (décision modificative n°2 intégrée).
- un emprunt de 1 000 000 euros sur le budget assainissement pour une inscription de 1 175 000 euros.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

DECIDE :

A l'unanimité,

D'ACCEPTER cette proposition de limites 2008.

N° 714-2008 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Maire formule la proposition suivante :

Création de 5 postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} Octobre 2008 et suppression à la même date de 5 postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré

Vu l'avis favorable du CTP le 15 septembre 2008

Vu l'avis favorable de la commission administration communale et finances

DECIDE :

A l'unanimité,

D'ACCEPTER cette proposition.

Bruno HAIDON s'interroge sur la non-titularisation d'un agent communal. Le Maire indique que la municipalité est en attente de la présentation par le salarié d'un document indispensable à son intégration dans la fonction publique.

N° 715-2008 : MANDATEMENT Maître LE ROY (avocat).

Le Maire propose au conseil de mandater Maître LE ROY pour défendre les intérêts de la commune dans le contentieux VANDENBOOSCHE devant le Tribunal administratif de Rennes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE :

A l'unanimité,

De donner mandat à Maître LE ROY pour assister et représenter la commune dans l'affaire VANDENBOOSCHE.

N° 716-2008 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COCOPAQ : COMPETENCE TRANSPORT PUBLIC.

Le Maire indique que, suite au conseil communautaire du 20 juin 2008, et conformément à l'article L 5211-17 du code des collectivités territoriales, le conseil est amené à se prononcer sur une proposition d'étendre les offres de transport sur le territoire de la COCOPAQ.

Premièrement, sur la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD) de porte à porte pour les personnes handicapées et personnes âgées. Ce service devrait permettre de réduire l'isolement et faciliter la mobilité sur le pays de Quimperlé.

Ce service ne remplace pas l'assistance médicalisée des ambulances.

Bruno HAIDON demande quels sont les modes d'interventions envisagés.

Le Maire indique que le principe n'est pas arrêté (Régie, taxis regroupés ou transporteur privé).

Deuxièmement sur l'extension du service à portée de bus vers les communes non desservies aujourd'hui (Scaër, Bannalec, Saint Thurien, Le Trévoux, Mellac, Baye) l'opération s'appuie toujours sur le réseau de bus géré par le Conseil général.

Guy LE BLOA s'interroge sur le déplacement vers les plages du Pouldu uniquement et pas celles de Moëlan sur Mer.

Le Maire indique que la commune de Moëlan sur Mer n'avait pas été candidate pour cette opération sur le mandat précédent, de plus, il faudrait vérifier l'adéquation avec le réseau de bus du Conseil général si Moëlan sur Mer se portait candidate.

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

A l'unanimité,

D'APPROUVER la demande de délégation de compétence au Conseil général du Finistère pour le transport à la demande et l'extension de gestion de la plage à portée de bus.

N° 717-2008 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE.

Madame GRISEL, adjointe à l'action sociale, handicap et santé, solidarité présente une demande de subvention pour l'association APEDYS (association de parents d'enfants dyslexiques) de 100 euros.

Joseph MAHE déplore que cette demande ne soit pas passée en commission.

Après avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

A l'unanimité,

D'ACCEPTER cette demande de subvention.

INFORMATION SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Denis BERTHELOT fait la lecture suivante d'un résumé de la commission Urbanisme du 09 septembre 2008 concernant le PLU :

Information sur le Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la reprise des travaux d'élaboration du PLU, la municipalité a organisé une réunion le 3 juillet 2008 afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et intercommunales en matière d'urbanisme. Assistaient à cette réunion les services du Conseil Général et la COCOPAQ; la DDE, invitée, n'avait pu se faire représenter.

Cette réunion a conclu à la nécessité d'une concertation entre les services de l'Etat (contrôle de légalité) la COCOPAQ et la municipalité afin de lever le doute sur le risque de voir le PLU invalidé en phase terminale par le représentant de l'Etat, pour manque de cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Elle a aussi conclu à la nécessité de réviser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) pour l'adapter à l'évolution des enjeux.

Une réunion a donc été organisée le 4 septembre 2008, avec la présence du service de la DDE chargé du contrôle de légalité et la COCOPAQ.

Cette réunion a permis de donner des orientations très positives pour l'élaboration du PLU.

- Le représentant de l'Etat a fait savoir qu'il sera plus attentif aux intentions de la municipalité en matière d'urbanisation de son territoire, qu'aux chiffres de consommation foncière
- Il conseille de reprendre l'écriture du PADD pour y intégrer et développer la politique communale d'urbanisme en cohérence avec le SCOT (densification des zones urbaines, logement social, application de la loi littoral et politique de développement agricole et d'aménagement foncier)
- La COCOPAQ a indiqué que les consommations foncières mentionnées au SCOT concernaient les opérations d'ensemble de plus de 20 logements.

Un nouveau calendrier de réalisation du PLU va être élaboré avec le consultant GEOLITT. Il sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Des demandes individuelles de mise en constructibilité sont reçues régulièrement par la municipalité: celles qui parviendraient après le 31 décembre 2008 ne pourront pas être instruites dans le PLU en cours d'élaboration.

Alain BROCHARD demande de bien indiquer les délais, le calendrier, aux moëlanais pour éviter les incompréhensions et d'aller sur place pour les questions individuelles.

Le Maire indique que l'information d'aujourd'hui est faite pour cela et qu'elle continuera. De plus, l'étude du PLU se fera au plus près des réalités du terrain.

INFORMATION CCAS.

Le Maire passe la parole à Marie Louise GRISEL, vice-présidente du CCAS.

Création d'une commission « logements sociaux » au CCAS, composée de Marie Louise GRISEL, adjointe, Madame Isabelle GUYVARC'H, élue, Madame Marie René PRIMA, représentante du Secours Populaire, Madame PRIGENT, représentante de l'ADMR, Monsieur Jean MOAL, représentant des associations d'handicapés.

Cette commission du CCAS prépare les dossiers des personnes pour la commission d'attribution des 2 organismes (Armorique habitat et OPAC).

A la demande de l'Association des Maire du Nord, Subvention de 200 euros pour les communes du Nord de la France touchées par la tornade du 03 Août 2008.

MOTIONS.

1) Essais nucléaires.

Proposition de 2 motions (Marie Louise GRISEL, Joseph MAHE) concernant les essais nucléaires.

Vote à l'unanimité de la motion suivante :

Motion pour la reconnaissance des conséquences des essais nucléaires

Sollicité par l'association des vétérans des essais nucléaires (Aven), le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer, réuni le 17 septembre 2008 demande à ce que soient prises en compte les conséquences sanitaires des essais nucléaires français.

Depuis 2002, toutes les sensibilités politiques représentées au Sénat et à l'Assemblée Nationale ont déposé des propositions de loi visant à obtenir réparation pour toutes les victimes des essais nucléaires, militaires et civils, qu'ils soient Français, Algériens ou Polynésiens, ou qu'ils vivent à proximité des anciens sites d'essais du Sahara et de Polynésie.

Jusqu'ici, ces propositions de loi n'ont jamais été inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Le Ministère de la Défense continue à considérer que les essais ont été sans conséquence sur la santé des populations et cela, en totale contradiction avec la position des Etats-Unis qui, par une loi de 1988, ont adopté le principe de la présomption de lien avec les essais pour 31 cas de cancers. Ils indemnisent en conséquence tant les vétérans civils et militaires que les populations voisines de leurs anciens sites d'essais.

C'est pourquoi, au vu de l'urgence sanitaire dans laquelle se trouvent les victimes, le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer soutien l'action de l'Aven et demande :

- que s'engage un débat sur le suivi sanitaire et environnemental des essais nucléaires,
- la création d'un fonds d'indemnisation pour les victimes,
- la création d'une commission de suivi des conséquences sanitaires et environnementales,

- la levée du secret défense sur les documents portant sur le niveau des retombées radioactives, sur la santé et sur toutes les données radiologiques des essais nucléaires de la France au Sahara et en Polynésie française, entre 1960 et 1996.

2) Privatisation de la Poste

Robert GARNIER fait lecture de la motion suivante :

Motion pour l'organisation d'un référendum sur le service public postal

Le Conseil d'administration de La Poste du 10 juillet 2008 a confirmé la perspective d'une modification de son statut et de sa transformation en société anonyme dès janvier 2010, avec ouverture de son capital un an plus tard. Ce projet, mené sans aucune concertation ni avec les élus, ni avec les organisations syndicales, constituerait une première étape vers la privatisation de la Poste en France. Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au Commerce a ainsi déclaré que son objectif était de « faire de La Poste une entreprise comme les autres, comme on l'a fait dans les années 90 pour ce que l'on appelait la Régie Renault, qui est devenue Renault SA... »

Faut-il rappeler que ni les traités européens, ni les institutions européennes, n'imposent une modification du statut de La Poste. C'est donc par pur dogmatisme que le président de la République et le gouvernement veulent aujourd'hui pousser les feux d'une privatisation de l'entreprise postale.

Pourtant, dans le contexte européen de libéralisation des services, le maintien d'opérateurs publics est au contraire la garantie de l'égalité des citoyens et des territoires face aux services essentiels.

Au demeurant, il est inexact de prétendre que ce changement de statut serait nécessaire pour garantir la bonne santé financière de la Poste : La Poste se porte bien, comme en témoignent les 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 1 milliard de bénéfices, loin devant nombre de ses partenaires européens privatisés.

De surcroît, une privatisation de la Poste entraînerait à l'évidence une suppression de milliers d'emplois, un recul du service rendu à nos concitoyens, notamment pour les envois et services peu rentables, et une augmentation des tarifs, à l'image des expériences de privatisations étrangères. L'inquiétude est réelle quant au maintien d'une couverture complète du territoire au vu du nombre de bureaux aujourd'hui considérés comme « non-rentables », sans parler du devenir des agences postales communales dont la légitimité serait remise en cause en cas de privatisation. Déjà, nous avons pu constater des fermetures inopinées au cours de l'été en Pays de Quimperlé, instituant progressivement une rupture de continuité du service public.

Pourtant, il semble que le gouvernement serait prêt à accepter ce changement de statut, sans autre forme de débat.

Le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer considère qu'au vu de l'importance de ce service public, un débat contradictoire sur le sujet est nécessaire. Les Français ne peuvent être mis devant le fait accompli, sans que tous les scénarios de modernisation de La Poste n'aient fait l'objet d'une évaluation sérieuse.

Considérant que l'article 11 de la Constitution permet l'organisation d'un référendum *"à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes*

électorales" et que celui-ci peut porter sur *"tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics"*, **le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer demande qu'un tel référendum d'initiative populaire puisse voir le jour.**

Il soutiendra toute initiative visant à la mise en place de cette consultation démocratique.

Alain BROCHARD souhaiterait un recentrage de la motion sur le cas de Moëlan sur Mer

Le Maire indique l'importance d'un référendum national et non la spécificité locale.

Joseph MAHE souligne l'importance du maintien du service public.

La motion est votée à l'unanimité.

3) Fichier EDVIGE

Isabelle MOIGN fait lecture de la motion suivante :

Motion pour l'abandon du fichier Edvige

Sans débat public préalable, le gouvernement, par un décret publié au Journal officiel du 1er juillet 2008, a considérablement accru les capacités de fichage de nos concitoyens. Ce fichage sera assuré, à l'avenir, par la Direction centrale de la sécurité publique.

A cette fin, un nouveau fichier policier sera mis en place sous le nom d'EDVIGE (Exploitation documentaire et valorisation de l'information générale). Il recensera, de manière systématique et généralisée, toute personne *« ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif »*. Sans exception, toutes les personnes engagées dans la vie de la cité sont donc visées.

En outre, ce fichage vise à permettre la collecte de renseignements identitaires sur les « suspects » simplement considérés, par la police, comme susceptibles, à l'avenir et de manière totalement hypothétique, de porter atteinte à *« l'ordre public »*.

Il permettra de compiler toutes les notes de renseignements telles que : état civil, photographie mais aussi fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, vie sexuelle, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ...

La police sera autorisée à consulter ce fichier en cas d'enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois.

Les mineurs ne seront pas épargnés puisque, fait sans précédent dans notre République, leur fichage sera autorisé dès l'âge de 13 ans et cela sans qu'aucune infraction n'ait été commise et sur la seule base de leur dangerosité présumée.

Cette initiative gouvernementale, porteuse à l'évidence de nombreuses dérives, s'inscrit résolument dans le cadre de la mise en place d'une politique sécuritaire ouvertement revendiquée. Le gouvernement est passé outre aux réserves émises par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) concernant ce fichier qui, dès sa parution, a suscité les plus vives réprobations.

Considérant qu'il est du rôle des communes, échelon de base de la démocratie, de défendre les libertés individuelles, le Conseil Municipal de Moëlan-sur-Mer **demande le retrait, pur et simple, du décret autorisant la mise en place du fichier EDVIGE.**

Bruno HAIDON indique que certaines mentions sont à garder dans le fichier EDVIGE.

Le Maire précise que les personnes concernées par des actes délictueux doivent bien sûr faire l'objet d'une inscription dans les termes de la loi actuelle mais pas celles soit disant « susceptibles » de commettre ces actes. Quels seraient les critères de cette suspicion ? la catégorie sociale ?

La motion est adoptée par 22 voix pour et 7 abstentions (Joseph MAHE (2), Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Bruno HAIDON, Isabelle GUYVARC'H, Gérard BREUILLES).

QUESTIONS DIVERSES.

Joseph MAHE.

Questions :

- 1) Nouveau gymnase : le chauffage de l'eau en solaire et l'éclairage naturel.
- 2) Remplacement de l'abri bus de Penanster et de Kervegant.

Réponses :

- 1) Réponse lors de la présentation du gymnase
- 2) Robert GARNIER indique que 5 abris bus sont commandés. Le remplacement des abris bus cités est programmé.

Alain BROCHARD.

Questions :

- 1) Rentrée scolaire- dispositif de soutien scolaire dans les écoles primaires.
- 2) Motion en faveur de la réouverture d'une classe CLIS à Moëlan sur Mer.
- 3) Devenir de l'ancienne école des sœurs à Kergroës

Réponses :

- 1) Isabelle CAUET rappelle que le soutien scolaire est mis en œuvre par l'Education Nationale et non la commune.

Il a commencé sur l'école du bourg et concerne actuellement 7 enfants. Le créneau horaire choisi est celui de 12 heures à 12 heures 30 ; pour les 2 autres écoles, l'organisation est à l'étude.

- 2) Le Maire rappelle qu'il a de nombreuses fois écrit à l'Académie pour réclamer cette réouverture d'une classe CLIS.

Denis SELLIN demande au vu de l'importance du sujet de le mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

- 3) Alain BROCHARD s'étonne de l'article dans la presse concernant cette question avant le passage en commission.

Le Maire indique que le dossier passera en commission comme il se doit, mais que, suite à une conférence de presse, il a seulement fait part d'une situation favorable pour la commune de faire une offre. L'équipe municipale envisagerait d'y faire du logement social, voire des commerces.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry GOUERY

Le Maire,
Nicolas MORVAN

Les Membres du Conseil Municipal,